

Image not found or type unknown



Inscription aux assedic avec ou sans attestation

Par **skwals**, le **29/03/2012** à **16:32**

Bonjour,

Je suis en procédure de licenciement pour abandon de poste depuis le 03/03/2012.

J'ai déjà reçu 2 courriers de mon employeurs, dois je attendre l'attestation d'assedic pour faire l'inscription ou dois je la faire maintenant?

Par **P.M.**, le **29/03/2012** à **17:58**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas vous inscrire à Pôle Emploi pour être indemnisé(e) sans qu'il soit procédé au licenciement et à sa notification par l'employeur...

Une inscription pourrait même vous faire considérer comme démissionnaire suivant la Jurisprudence...